

Ref : 2027-04-MS

Mise à jour le 19/10/2026

Objectifs

- Définir l'action culturelle et ses enjeux
- La différencier d'une intervention en musicothérapie
- Identifier l'écosystème du secteur médicosocial
- Assurer une relation partenariale fluide avec l'ensemble des parties prenantes
- Adopter une posture pédagogique adéquate lors d'une intervention
- Identifier les enjeux et modalités d'une action d'inclusion

Contexte

Les initiatives à destination du jeune public ou des publics éloignés se multiplient. Cette dynamique s'inscrit dans une volonté croissante de favoriser l'exercice des droits culturels et de rendre la pratique artistique accessible au plus grand nombre. Dans ce contexte, le secteur médico-social représente un champ de développement important pour les structures culturelles et les artistes. Les besoins y sont nombreux, notamment pour favoriser l'accès à la pratique artistique des personnes rencontrant des besoins spécifiques.

Cependant, intervenir dans ce secteur nécessite une connaissance des publics accompagnés, du fonctionnement des établissements et des adaptations pédagogiques nécessaires. La collaboration avec les professionnels médico-sociaux constitue également un enjeu essentiel pour garantir la pertinence et la qualité des actions proposées.

Cette formation propose de mieux comprendre les spécificités du secteur médico-social, en identifiant ses codes, ses besoins et ses limites, afin de concevoir et de mettre en œuvre des projets d'action culturelle plus légitimes, mieux outillés et donc plus adaptés aux publics accompagnés.

Date

Du 28 au 30 mai 2027 inclus.

Durée et modalités pédagogiques

21h réparties sur 3 jours

- 13h d'apports théoriques
- 4h d'activités pratiques et collaborative
- 4h de mise en situation professionnelle

Format

Formation collective
En présentiel

Effectif

Minimum de 4, maximum de 12 apprenant·es

Lieu

Lieu à préciser (Toulouse)

Public cible

Chargé·es d'action culturelle, responsables de projets culturels, musicien·nes intervenant·es, professeurs de musique, ou artistes sensibilisé·es à l'action culturelle.

Prérequis

Avoir déjà une expérience dans le secteur de l'action culturelle.

PROGRAMME DE FORMATION

La formation vise à donner aux acteur·ices de l'action culturelle les connaissances nécessaires à la mise en place d'une action dans le secteur médicosocial.

JOUR 1

Bloc M1 : Définir le cadre et les enjeux d'une action culturelle dans le secteur médicosocial - 3,5H

Objectif pédagogique

Nommer les éléments et objectifs permettant de placer son projet dans le cadre de l'action culturelle.

Compétences associées :

- Définir les fondements et objectifs de l'action culturelle
- Référencer les effets cognitifs et psychosociaux liés à la pratique musicale
- Distinguer les objectifs du champ de la musicothérapie de ceux de l'action culturelle

Bloc M2 : Connaissance de l'écosystème du secteur médicosocial - 3,5H

Objectif pédagogique

Identifier les interlocuteurs, et appréhender la diversité des publics du secteur.

Compétences associées :

- Référencer les différents types de handicaps et troubles du comportement.
- Référencer les différents types d'établissements, leurs publics, et leur fonctionnement.
- Identifier les principaux interlocuteurs du secteur.
- Constituer une méthodologie de démarchage de son projet

JOUR 2

Bloc M3 : Intervenir auprès des différents publics du secteur : posture, adaptations, et co-construction - 4H

Objectif pédagogique

Définir un posture pédagogique adéquate, en partenariat avec les équipes éducatives afin d'adapter au mieux un projet d'action culturelle au public ciblé.

Compétences associées :

- Mettre en place une relation de co-construction de projet avec les équipes éducatives des établissements médicosociaux, en amont, pendant et après l'action
- Développer des capacités d'adaptation nécessaires à l'appréhension des publics du secteur,
- Clarifier sa prise en compte du handicap dans sa démarche pédagogique
- Identifier les outils et attitudes nécessaires à l'adaptation de son action culturelle aux publics en situation de handicap

Bloc M4 : Mettre en place une action d'inclusion - 3H

Objectif pédagogique :

Concevoir des outils et process d'évaluation, adaptés aux objectifs de la structures et aux attentes des partenaires et financeurs.

Compétences associées :

- Définir une action d'inclusion
- Mettre en place les conditions nécessaires à l'accueil d'un public en situation de handicap
- Mettre en place une action de sensibilisation au handicap
- Etablir un suivi qualitatif des actions en cours

JOUR 3

Bloc M3 : Intervenir auprès des différents publics du secteur : posture, adaptations, et co-construction - 4H

Objectif pédagogique

Définir un posture pédagogique adéquate en développant des capacités d'observation et d'analyse permettant de mettre en place les adaptations nécessaires. (Mise en situation)

Compétences associées :

- Définir les objectifs d'une action observée
- Analyser une situation donnée en vue de proposer une adaptation
- Appréhender le vécu du public

Bloc 3 : Penser et concevoir son action - 3H

Objectif pédagogique

Structurer une proposition d'action culturelle dans le secteur médicosocial de son territoire

Compétences associées :

- Identifier les potentiels bénéficiaires de son action sur son territoire
- Concevoir les grandes lignes d'une proposition pédagogique adaptée
- Concevoir un format de projet adapté à la réalité du secteur
- Identifier les financements mobilisables.

FORMATEURS

Cyril Vico, musicien intervenant (DUMI) depuis 2012 auprès de différents publics (scolaire, carcéral, médicosocial, adultes), coordinateur du pôle EAC, puis responsable pédagogique et formateur chez Topophone depuis 2019.

Cyril Vico débute l'étude de la musique dès l'âge de 7 ans. Après plusieurs expériences musicales, il obtient une licence de Jazz (Université Toulouse – Jean Jaurès) puis un Master 1 en Étude et Création des Arts Contemporains (Université Lille 3). Rapidement, il choisit d'orienter son parcours vers la pédagogie et décroche en 2012 le DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) à l'IFMI de Toulouse. Il fait alors ses premiers pas en conception d'ateliers de création musicale en milieu scolaire au sein de l'association Topophone.

Il exerce ensuite pendant quatre années à temps plein comme musicien intervenant en milieu scolaire (Toulouse et Pays Basque), avant de rejoindre à nouveau Topophone où il évolue successivement comme coordinateur de projet, responsable pédagogique, puis directeur adjoint.

Ces expériences lui permettent de développer une solide expertise dans la création de contenus pédagogiques musicaux et dans l'accompagnement des professeurs de musique sur le terrain. Progressivement, il s'oriente vers la formation professionnelle, en

transmettant ses compétences à de nombreux artistes, enseignants, professeurs de musique et animateurs sur les fondamentaux de la pratique musicale collective auprès du jeune public.

Depuis 2019, Cyril anime également des formations pédagogiques internes destinées aux artistes et musicien-ne-s intervenant-e-s nouvellement recruté-e-s par Topophone.

Souhaitant enrichir et perfectionner son approche, il suit en 2025 une formation de formateurs auprès de Robin Blondet (Illusion & Macadam, Montpellier).

Camille Maratuech, neuro-musicothérapeute.

Neuro-musicothérapeute depuis plus de 10 ans, Camille Maratuech accompagne des personnes de tous âges à travers la musique dans une visée thérapeutique, de réhabilitation neuropsychologique et de soutien psychosocial.

Formée à la musicothérapie clinique, elle intervient aujourd'hui dans des contextes variés :

- IME : accompagnement d'enfants et adolescents présentant des troubles du neurodéveloppement (TSA, TDAH, déficience intellectuelle)

- EHPAD : stimulation cognitive, prévention de l'isolement, modulation des troubles du comportement
- Milieu associatif : prise en charge de personnes en situation de précarité (grande exclusion, souffrance psychique)
- Domicile : interventions en soins de rééducation et d'adaptation pour des personnes présentant des troubles neurocognitifs (maladie d'Alzheimer, démences apparentées, Parkinson, AVC, etc.)

MOYENS TECHNIQUES

La formation se déroule :

- **En salle pédagogique** : équipée du matériel nécessaire aux projections (vidéoprojecteur, écran), à l'accès internet et au travail en groupe (tables modulables, paperboard, sonorisation si besoin).

TARIF

Nous pratiquons une politique tarifaire solidaire permettant l'accès des artistes et professionnels indépendants à la formation. Les tarifs varient selon le cadre de financement mobilisé :

- Individuel (autofinancement) : 315 €
- Financement professionnel (OPCO, employeur, France Travail) : 1 260 €
- Tarif conventionné AFDAS : 840 €

Formation exonérée de TVA selon l'article 261-4-4 a du Code Général des Impôts.

FINANCEMENT

Le détail des dispositifs de financement est consultable sur [cette page](#).

Une prise en charge financière est possible :

- Intermittent-e / artiste-auteur-riche : Afdas.
- Salarié-e privé : financement possible via le plan de développement des compétences de votre employeur (Afdas ou Unifformation).
- Salarié-e public : voir avec votre service RH.
- Indépendant-e / non salarié-e : contacter votre Fonds d'Assurance Formation (FAF)- vérifier votre code APE pour le connaître
- Demandeur-se d'emploi : AIF (France Travail), Mission Locale pour les - 26 ans.
- Situation de handicap : AGEFIPH – contacter votre conseiller.e Cap Emploi

Dans le cas d'une prise en charge partielle des coûts de formation par un organisme tiers, le reliquat reste à votre charge.

ADMISSION ET DELAI D'ACCES

Les dates de formation sont définies en amont et disponibles sur le site topophone.fr

Les délais d'accès entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation sont généralement :

- Pour les demandes de financements via un organisme (OPCO, France Travail, etc.) : **6 semaines**.
- Pour les demandes de financements en direct (employeur, individuel, etc.) : **15 jours**.

Il est recommandé d'anticiper la constitution du dossier de financement le plus en amont possible. Dans le cadre d'une demande de financement, l'accord de prise en charge de l'organisme sera exigé pour valider définitivement l'inscription de l'apprenant-e.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION DE LA FORMATION

1 - Suivi continu des acquis

L'évaluation des compétences est intégrée aux temps d'échanges tout au long de la formation, afin de permettre à chaque participant-e d'observer et d'analyser l'évolution de leur appréhension du secteur médicosocial et de ses publics.

• Évaluation des connaissances (avant / après la formation)

Deux questionnaires en ligne permettent d'évaluer les connaissances théoriques initiales et les progrès réalisés.

• Évaluations formatives en cours de formation

- Conception d'outils de démarchage
- Retours individualisés du formateur sur ces outils

2 - Évaluation finale des compétences

Pour chaque objectif pédagogique et compétence associée, le formateur positionne l'apprenant-e selon trois niveaux : Non acquis – En cours d'acquisition – Acquis.

L'évaluation finale s'appuie principalement sur les échanges nourrissant la mise en situation menée par une professionnelle du secteur.

3 - Validation de la formation

La formation est validée si :

- L'assiduité est constatée (feuilles de présence signées),
- Les compétences sont au minimum "en cours d'acquisition", avec progression mesurable et autonomie suffisante pour une mise en œuvre professionnelle.

À l'issue de la formation, chaque participant-e reçoit :

- Une attestation de fin de formation précisant le niveau de compétences atteint,
- (Le cas échéant) un retour individualisé sur ses points forts et axes d'amélioration.

Cette formation est non certifiante.

RESSOURCES COMPLEMENTAIRES

Les apprenant-es auront accès à une plateforme de ressources leur permettant de retrouver des canevas d'outils de coordination, ainsi que des éléments leur permettant d'enrichir et d'optimiser leur coordination au fil des années. Le lien leur sera envoyé en même temps que le mail de convocation.

PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

Les besoins de l'apprenant-e en situation de handicap sont identifiés dès l'entretien de positionnement et Topophone, selon le protocole de l'AGEFIPH Ressource handicap Formation, s'assure de la mise à disposition des moyens humains et techniques adaptés et un environnement approprié :

- conditions d'apprentissage optimums, locaux conformes à l'accueil du public en situation de handicap
- équipements (vidéoprojecteur, et/ou paper-board, ordinateur, équipements spécifiques, connexion à distance, ...).

Contact référente handicap :

Anaïs ROUXEL 07.66.50.68.43 formation@reseauvolt.fr

ETUDE DE SATISFACTION ET D'IMPACT

Une évaluation de la satisfaction est réalisée à l'aide de deux questionnaires :

- **Un questionnaire de satisfaction à chaud**, en fin de formation, permet de recueillir les retours immédiats des apprenant·es sur le contenu, l’animation, l’organisation et les conditions d’accueil et d’y apporter les réponses.
 - **Un questionnaire à froid**, envoyé environ quatre mois après la formation, permet d’évaluer l’impact réel de la formation sur les pratiques professionnelles, les usages des compétences acquises et les éventuelles difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre
- Les résultats de ces évaluations sont analysés dans une démarche d’amélioration continue.

NOUS CONTACTER

TOPOPHONE

Organisme de formation professionnelle déclaré (NDA n°76311335131)

SIRET 753 392 927 000 46

250 avenue de Muret,

31300 Toulouse

07 66 50 68 43

Référent pédagogique et logistique :

Cyril VICO – cyril.vico@topophone.fr

Référente qualité et suivi administratif :

Anaïs ROUXEL – formation@reseauvolt.fr

Référente handicap :

Anaïs ROUXEL – formation@reseauvolt.fr